



Procès-verbal (Version administrative)

Date : Le 17 mai 2018
Endroit : Salle Jean-Luc Guindon
Rédigé par : Karine Turgeon

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Chantal Marcotte	Henry Gagné
André Cadieux	François Larose
Marc Voyer	Éric Audet
Nicholas Gagnon-Daniel	

Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 1^{er} février 2018 :

- Recrutement - modalité de reconnaissance des expériences inférieures aux exigences

L'Employeur informe le regroupement que le dossier est toujours en cours et s'engage à préparer une lettre d'entente qui sera envoyée au regroupement sous peu.

Le principe de base de l'entente sera à l'effet que l'employé engagé sans avoir l'expérience nécessaire serait positionné dans une classe inférieure à la classe du poste jusqu'à ce qu'il obtienne les années d'expérience exigées, date à laquelle il obtiendrait la classe salariale propre au poste.

1. - Taux de cotisation du régime de retraite

L'Employeur transmet l'information au regroupement à l'effet que suite au dépôt de l'évaluation actuarielle, les taux de cotisations ont légèrement baissé et qu'une lettre à cet effet sera transmise aux employés. L'Employeur précise que bien que le taux de compensation soit fixe, le taux de cotisations pourrait varier dans le temps.

- Liste des employés professionnels : mise à jour et distribution

Le Regroupement indique qu'aucune liste n'a été reçue. L'Employeur indique que des vérifications seront faites promptement à ce sujet pour tenter de résoudre la situation.

SST – Salariée professionnelle

2. L'Employeur indique que des suivis seront faits dans les prochaines semaines à ce sujet.

Le Regroupement indique qu'une plainte à la CNESST sera déposée quitte à la retirer à l'occasion d'une entente avec l'Employeur à ce sujet.

3. **Congé des fêtes 2018-2019**

	Le Regroupement souhaite avoir d'avance les indications quant aux dates de congés du temps des fêtes ainsi que les règles pour la prise de congés durant cette période. L'Employeur indique qu'il se penchera sur la question et effectuera un retour.
4.	Assurance collective, suivi de la rencontre d'amélioration L'Employeur indique que le dossier se doit d'avancer pour permettre d'aller en appel d'offre en septembre. L'objectif étant non pas de dégager des économies, mais de freiner la croissance possible des coûts. Le Regroupement souhaiterait que le processus et les rencontres soient relancés dès que possible.
5.	Horaire d'été Le Regroupement souhaiterait savoir les dates auxquelles les horaires d'été débuteraient et les règles qui seront véhiculées à cet effet. L'Employeur indique qu'il revient aux directions de s'entendre avec les employés, mais qu'en principe, l'horaire estival débute en juin et que la gestion de ce dossier devra se faire au cas par cas. Le but étant de favoriser les discussions entre employés et gestionnaires.
6.	Feuille de temps Le Regroupement indique que dans certaines directions, on demande aux professionnels de remplir des feuilles de temps ou de donner des indications sur le temps que leur prennent certains travaux ou encore collige des informations sur le temps de travail. Le regroupement souhaite dénoncer ces façons de faire qui vont à l'encontre du principe même des emplois de professionnels. L'Employeur indique que certaines données peuvent parfois être recueillies dans une optique d'amélioration continue. Le Regroupement indique comprendre que cela puisse être utile, mais qu'il s'opposera à toutes formes de gestion du personnel professionnel sur la base des heures travaillées et qu'une éventuelle mesure disciplinaire ou administrative sur cette base serait contestée.
7.	Varia - Sondage Mobilité interne L'Employeur indique au Regroupement que les membres qui ont récemment obtenu de nouveaux postes seront sollicités par un sondage de la Ville découlant du comité Agir ensemble.